



DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- (1) OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
 PROLONGATION D'OUVERTURE
 OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1) 1^{er} Groupe 3^{ème} Groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e), (2) BRAYELLE Emilie, présidente de l'association "MAI des Frigouilles"

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

(1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le 30/03/2025
 le
 le

à (3) Salle socio-culturelle
 jusqu'à 20 heures
 à l'occasion de (4) initiation yoga + repas

(1) à tenir mon établissement ouvert { le
 le
 le

jusqu'à heures
 à l'occasion de (4) A Saint-Martin de Hinx, le 26/03/2025

Signature

BE

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année :

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.

Article L. 3335-4 du code de la Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint Martin de Hinx,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,

Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er} : Mme Emilie BRAYELLE, présidente MAI des Frigouilles est autorisé(e)

(1) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le 30/03/25
 le } jusqu'à 20 heures 00
3 groupe(s) le

(1) à tenir son établissement ouvert { le
 le } jusqu'à heures
 le

à (3) la salle socio-culturelle

Article 2 : Dans le cas où le débit de boissons est fermé entre deux heures et sept heures,

Mme Emilie BRAYELLE est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (article L. 3341-4 du code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le 26/03/2025

Le Maire,

Alexandre LAPORTE



(1) Cocher la case correspondante.

(2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique, ajouter après les nom et prénoms la fonction au sein de l'association.

(3) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture.
 (4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, ...